

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 25/02/2026

Membres en exercice : 43 | Présents : 24 | Votants : 27 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 27

SÉANCE du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 5 mars à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Monastier-sur-Gazeille, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Joël DEVIDAL, Christian CHORLIET, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Fabrice FLOURY, Raphaël BONNET, Annie MAUTÉ, Stéphane SAGUETON, Fernand CHAIZE, Michel ARCIS, Michel RIBES, Chantal GUENARD, Jean-Pierre SABATIER, Philippe DELABRE, André DEFAY, Martine SIVET, Agnès MOURLEVAT, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Jean-Pierre ALLARY, Christine MIRAMAND, Francis DELMAS

Procuration de : Laurence DESSALCES-BONNET à Stéphane SAGUETON, François CABANES à Martine SIVET, Marie-Christine VEYSSET à Agnès MOURLEVAT

Secrétaire de séance : Michel ARCIS

OBJET : Tarifs sorties Spot Ados

Le vice-président délégué à l'enfance jeunesse, expose au conseil communautaire les activités du Spot Ados dans le cadre de la prestation de service jeunes conventionnée avec la Caisse d'Allocations Familiales Haute-Loire. Afin d'encourager les initiatives des adolescents et renforcer leur accompagnement éducatif, le spot ados, encadré par un animateur diplômé, propose des sorties.

En amont de ces sorties, un dossier d'inscription doit être complété par la famille du jeune inscrit et un programme détaillé est transmis aux familles, avec l'ensemble des modalités de la sortie à laquelle le jeune participera.



**Mézenc
Loire
Meygal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ENTERINE la possibilité pour le Spot Ados à organiser à chaque vacances scolaires des sorties à destination des jeunes de 12 à 25 ans avec un reste à charge des familles de 25€ maximum par sortie et par famille, pour l'année 2026.

Le Président, Jean-Marc FARGIER

